



HAL
open science

Economie sociale et solidaire : autonomie, encastrément et régulations

Bernard Eme

► **To cite this version:**

Bernard Eme. Economie sociale et solidaire : autonomie, encastrément et régulations. VIIIemes Rencontres internationales du Réseau Inter-Universitaire de l'Economie Sociale et Solidaire, May 2008, Barcelone, Espagne. halshs-00332794

HAL Id: halshs-00332794

<https://shs.hal.science/halshs-00332794>

Submitted on 21 Oct 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE :
AUTONOMIE, ENCASTREMENT ET REGULATIONS

Eme Bernard

Résumé

Cette contribution interroge les bénéfices théoriques de la notion d'encastrement au regard de l'économie sociale et solidaire. Dans un premier temps, elle reprend sa constitution historique de Polanyi à la nouvelle sociologie économique. Dans un deuxième temps, elle s'interroge sur sa pertinence au regard des "sociétés surface" où s'entrecroisent de multiples régulations. Enfin, elles suggèrent les apories auxquelles conduisent son usage normatif.

Abstract

This text demands theoretic benefits of the term of embeddedness. First of all, it takes up his historical constitution from Polanyi to New Economic Sociology. Secondly, it questions its legitimacy according to "surface societies" where several regulations are entwined. At last, it is treating of contradictions where to the normatif use of embeddedness is leading.

INTRODUCTION

Il sera ici question de la notion d'*encastrement*. Au-delà de l'envoûtement que cette notion suscite au sein de la nouvelle sociologie économique dans le sillage de Polanyi, elle est d'abord une figure de rhétorique qui ne doit pas être prise à la légère, surtout dans ses *usages* rigoureux par les disciplines scientifiques. L'histoire des sciences et des techniques apprend à entretenir un certain doute à l'égard de ces figures qui, pendant un temps, parfois long, constituèrent un obstacle épistémologique, à l'avancée d'une rationalité scientifique (BACHELARD, 1967, p. 97 sq). Toute figure doit être passée au crible de ses attendus et présupposés et certaines ne s'en remettent jamais, fleurs mortes dans l'âge de la rigueur.

Non sans charme, la notion d'*encastrement*, inscrite dans une tradition, ne peut déroger à la règle de son examen au-delà de son « obscurité », son « flou » conceptuel (CAILLE, 1993, p. 225, p. 251) et des présupposés qu'elle induit, même si l'origine, *castrare*, est heureusement très improbable. Donne-t-elle autant qu'elle promet à la sociologie

économique ? Ou bien promet-elle plus qu'elle ne produit en termes de compréhension des rapports entre l'économie, les sphères de la société et celle-ci ? S'est-elle constituée en concept assuré ? Au regard de la sociologie économique, l'hypothèse défendue est que cette notion constitue peut-être une *difficulté*, voire un *obstacle épistémologique* à la compréhension des rapports Économie/société, voire individus/sociétés, mais aussi du fonctionnement des sociétés entre globalisation des échanges (pas seulement économiques) et territoires politiques, entre l'économie et les instances politiques ainsi qu'avec le social ou la culture.

Mettant l'accent sur les déterminations, les contraintes, les influences, toutes globales et trop généralisantes, elle empêcherait d'une part de comprendre les innombrables *régulations croisées et réciproques* (macro, méso et microsociales) qui se construisent, se formalisent ou non, se rectifient dans des *rappports sociaux de pouvoir*. Sait-on au bout du compte quelle est la sphère qui englobe les autres et selon quelle hiérarchie les sphères s'encastrent les unes dans les autres ? Le mystère demeure souvent entier.

D'autre part, une *représentation* de la société s'en dégage (encastrement de sphères selon une sociologie des *profondeurs sociétales*) qui est sans doute la question implicite posée par cette notion. Cette représentation a-t-elle encore une quelconque pertinence dans les fabriques des sociétés par elles-mêmes ? Enfin, la lutte ou la conflictualité n'y a guère de place dans une espèce de neutralité inscrite dans la quête des modes de coordination des actions des acteurs. Plus encore, cette notion d'encastrement renvoie à une normativité explicite qui, parfois s'assume, mais aussi, le plus souvent, à une normativité implicite qui confond examen des pratiques et réflexion sur ce qu'elles devraient être.

Après un regard sur ses contours théoriques de la notion d'encastrement qui suggèrent d'illusoires profondeurs sociétales en reprenant sans le dire la métaphore corporelle de la société, on voudrait la mettre à l'épreuve du paradigme de l'*entrelacement des régimes d'existence des individus* qui, dans un troisième temps, permet de défaire les paradoxes qu'elle crée entre perspective épistémologique compréhensive et approche normative de la société.

1. L'HYPOTHESE DE L'ENCASTREMENT

1.1. Encastrant et encastré : le monde de la rigidité au temps de la toile

Adéquation des formes et des contours, l'encastrement est cette « liaison rigide qui fixe complètement les éléments entre eux » et n'admet « aucune translation aucune rotation relative... »¹. Si société il y a, elle suppose des parties sans flexibilité, sans mobilité, sans déperdition d'énergie dans des frottements. Elle est ainsi œuvre artisanale ou industrielle, œuvre d'enclâsser et de sceller qui doit résister au temps, l'enclâssement même du temps dans la matière, souvent noble. De manière minutieuse, au millimètre près, la fabrication d'un encastrant, le plus parfait possible pour éviter les torsions doit recevoir un encastré qui, de manière tout aussi minutieuse, lui correspond dans ses plus infimes détails millimétriques. Prenant l'image au pied de ses sous-entendus, on aurait affaire à des sous-ensembles de la société, consistants, réifiés, solides et valant comme autant de mondes propres sous l'englobant final que serait la société qui les détermine et qui encastre tous les sous-encastrants. Centrale dans la “nouvelle sociologie économique” (GRANOVETTER, 1985), cette figure engage ainsi le *socle épistémologique* de cette approche.

L'affaire n'est pas mince, d'autant plus qu'il faut aussi entendre, dans certains discours, une supériorité axiologique ou normative implicite de l'encastrant sur l'encastré, le premier exerçant des « effets », des « influences », des « contraintes » bénéfiques sur le second comme si l'encastré ne pouvait produire en retour des effets sur l'encastrant.

1.2. Economie et société, un encastrement réversible

On le sait, c'est à POLANYI que l'on doit cette notion d'*embeddedness*, forgée pour penser les rapports de l'économie et de la société et, plus spécialement, désigner ces rapports dans les sociétés prémodernes².

1.2.1. Encastrement ou prépondérance

Dans le prolongement de sa définition substantive de l'économie – procès institutionnalisé de satisfaction de l'existence matérielle des hommes qui met l'accent sur leur interdépendance avec les milieux (POLANYI, 1986, p. 21) –, l'économie dans ces sociétés ne possède pas de sens et de valeurs spécifiques, mais ceux-ci proviennent de la “société” et s'imposent aux activités économiques. Contre la définition formelle de l'économie qui, restreinte à la relation entre

¹ Acierconstruction.com.

² On ne questionne pas la validité du contenu de l'encastrement au cours de l'histoire (surestimation de l'encastrement prémoderne de l'économie ou de son désencastrement moderne), mais sa logique.

moyens et fins au regard de la rareté, aurait été naturalisée et universalisée, l'économie se dévoile comme encastree dans un englobant sociétal qui permet de comprendre ses finalités non-utilitaristes, subordonnée qu'elle est à des normes socioculturelles : « ...les relations sociales de l'homme englobent, en règle générale, son économie. L'homme agit, de manière, non pas à protéger son intérêt individuel, à posséder des bien matériels, mais de manière à garantir sa position sociale, ses droits sociaux, ses avantages sociaux. » (POLANYI, 1983, p. 74-75). Contrairement à la conception marxiste qui joue d'une autre image, ce serait ainsi la superstructure qui détermine l'infrastructure et constitue en d'autres termes le « grand intégrateur », ainsi de la « citoyenneté » dans les cités États grecques ou de la « religion chrétienne » au Moyen Age (BAREL, 1991, p. 43). La satisfaction des besoins a comme condition de possibilité des structures institutionnelles où le marché ne joue pas un « rôle important » et n'a « jamais été que secondaire dans la vie économique », voire insignifiante (POLANYI, 1983, p. 71, p. 73).

La notion clef ne serait-elle pas celle de *prépondérance* ? Jusqu'à la fin du Moyen Âge, le « gain n'occupe pas la première place », « les marchés ne jouent aucun rôle important » puisque « d'autres modèles institutionnels prédominaient » (POLANYI, 1983, p. 86) : réciprocité, redistribution domestique, administration domestique ou, encore, une combinaison des trois. De même, plus que l'*encastrement*, c'est bien le *rapport de prédominance* qui le plus souvent fonde l'analyse des rapports entre économie et société entre le XVI^e siècle et l'ère industrielle chez POLANYI : si les marchés se font plus nombreux et importants, il n'en demeure pas moins qu'« aucun signe, pourtant, n'annonçait encore la mainmise des marchés sur la société humaine » (POLANYI, 1983, p. 86). En rivalité avec la notion d'encastrement, la prépondérance dans une *conflictualité* de logiques n'est peut-être pas sans intérêt d'un point de vue épistémologique.

Avec l'avènement « d'un système de marchés autorégulateurs et [...] la naissance d'une société nouvelle où le travail et la terre ont été transformés en marchandises » (SALSANO, 1986, p. 28), un renversement majeur s'opère à l'ère industrielle – la première transformation – où l'institution du marché, « vouée à une fonction unique » (POLANYI, 1983, p. 88), encastre la réciprocité et la redistribution (registre des rapports intra-économiques), s'autonomise de la société (registre des rapports entre économie et société) en l'englobant si bien que « la société doit prendre une forme telle qu'elle permette à ce système de fonctionner suivant ses propres lois. » (POLANYI, 1983, p. 88). Soumise aux « exigences » du marché (POLANYI, 1983, p. 106), elle est « gérée en auxiliaire du marché » selon une expression devenue fameuse.

Inversion du mode d'encastrement qui enseigne qu'« au lieu que l'économie soit encadrée dans les relations sociales, ce sont les relations sociales qui sont encadrées dans le système économique » (POLANYI, 1983, p. 88) : ce constat est au fondement de nombres d'analyses en termes de sociologie économique, plus particulièrement dans leurs dimensions normatives – assumées ou non.

1.2.2. *La production performative de la société de marché*

Un regard *épistémologique* sur la discipline de l'économie dans ses relations à la société est aussi en jeu : devenue « catégorie de pensée autonome » (BERTHOUD, 1986, p. 57), l'économie façonne la « conscience sociale » des hommes (POLANYI, 1983, p. 121). Doctrine, l'économie classique produit de manière *performative* la société comme « société de marché » (CUSIN, BENAMOUZIG, 2004, p. 68), mais cette puissance de changement est fondée sur une grossière erreur logique (la « fallace économique ») qui « a consisté à poser une équivalence entre l'économie humaine en général et sa forme marchande » (POLANYI, 1986, p. 12). Illusion funeste : le “déterminisme économique” conduit à confondre une institution déterminée – l'économie de marché – avec « une loi naturelle de l'histoire humaine » (BERTHOUD, 1986, p. 58).

La pensée économique fallacieuse s'est ainsi répandue dans la société comme « une exigence pratique [...] jusqu'à produire « une société entièrement encadrée dans sa propre économie – une “société de marché” » (POLANYI, 1986, p. 15, p. 16). Ontologie de l'*Homo Oeconomicus*, l'économie imposait l'exigence normative d'en réaliser l'assomption. La “contre-réforme” économique dénature l'homme au regard d'une multiplicité de motivations et la notion d'encastrement, dans *un double sens*, devient un enjeu tout à la fois épistémologique – repenser l'économie – et normatif – inventer une autre société, non inféodée au gain.

1. 3. Une multiplicité de contextes et d'encastnements

Le renouveau d'une sociologie économique dans les années soixante et soixante-dix reposa à nouveaux frais la question de l'encastrement dans une concurrence avec la théorie économique standard. Explicative ou compréhensive, ce renouveau se gardait de toute approche normative.

Outil conceptuel majeur, l'encastrement « définit une approche interprétative et analytique qui soutient que les conduites et les préférences économiques [...] dépendent étroitement des contextes dans lesquels les acteurs agissent, entendus comme des réseaux d'interaction sociale

et comme des institutions, des normes et des habitudes politiques, cognitives et culturelles » (MINGIONE, 2004, p. 26). Mais, de multiples conceptualisations se font jour où prolifèrent les contextes – politique, social, culturel, cognitif – des agirs économiques qui les influent, les déterminent, les contraignent *comme si jamais ces agirs n’avaient eux-mêmes d’influence sur ces contextes*.

GRANOVETTER livre deux versions successives qui, ultérieurement, se voudront complémentaires. Premier temps, il y a encastrement dans des *réseaux sociaux* et les interactions sociales (GRANOVETTER, 1985) où est passée sous silence la question de la régulation politique et institutionnelle des agirs économiques ; deuxième temps, il s’agit de porter l’attention sur les *institutions*, cristallisations de réseaux sociaux : « les institutions se sont formées par des réseaux complexes de rapports personnels qui, à leur tour, forment ces mêmes réseaux. » (GRANOVETTER, 1995, p. 12)³ Soit le principe d’un agir économique qui dépend de l’influence de “contextes” définis à deux niveaux, celui des interactions sociales formant réseaux et celui des institutions (valeurs, normes, règles). Une troisième acception « soutient que la culture ne constitue pas seulement une instance qui réfléchit les pratiques et les institutions économiques, mais qu’elle contribue à les mettre en forme »⁴.

Si la sociologie anglophone insiste sur ces modes d’encastrement, la francophone porterait davantage son attention sur l’encastrement *politique* « qui émane des limites posées à la logique du marché par la communauté des citoyens à travers des droits et protections accordés aux parties prenantes autres que les propriétaires » (LAVILLE, 1997, p. 234). Dans le cadre d’une économie plurielle (EME, LAVILLE, 1994), la redistribution publique serait ainsi l’institution qui incarnerait l’« encastrement de l’économie dans la politique » tandis que la réciprocité « traduit parallèlement un encastrement de l’économie dans la culture » (LAVILLE et al, 2000, p. 16).

1.4. Des déterminations simples aux influences réciproques

Société comme chez POLANYI dans une vision holiste trop surplombante, mais aussi réseaux sociaux, institutions, culture, politique forment autant de “contextes” d’encastrement de l’agir économique, qu’il soit réduit au marchand dans la plupart des analyses ou qu’il soit étendu, ce

³ Sur cette émergence des institutions, il nous faut croire en cette affirmation, sans que beaucoup de preuves ne soient administrées de manière convaincante.

⁴ LEVESQUE et al, 2001, p. 138 qui renvoie à DIMAGGIO P. (1994), « Cultural aspects of economic action and organization », in FRIEDLAND R., RICHARDSON A. F., *Beyond the Market Place : Rethinking Economy dans Society*, Aline de Gruyter, New York, p. 113-136.

qui n'est pas sans poser d'autres problèmes, au non-marchand et à la réciprocité. Polysémie qui, sans doute, peut donner lieu à une mobilisation conjointe pour une sociologie économique (LAVILLE et *al*, 2000, p. 16), mais qui n'en demeure pas moins préoccupante du point de vue du statut de la notion d'encastrement, de sa compréhension et de ses usages. Qu'est-ce qui encastre et qu'est-ce qui est encastéré ? Ces sphères encastérées ou encastrantes, réifiées pour les besoins de l'analyse, ont-elles cette consistance qu'on leur prête ou bien leurs frontières ne deviennent-elles pas indéfinissables comme le souligne HONNETH pour l'économie et la culture, le système et le monde vécu (HONNETH, 2006, p. 276) ?

La réciprocité – ou le capital social – qui serait encastérée dans les mondes vécus n'est-elle pas parfois encastérée – et plus souvent qu'il n'est dit – dans le monde des entreprises – et, dans certaines situations, encastrante de celui-ci ? Se focaliser sur un socioculturel ou du politique qui encastérerait le marché, n'est-ce pas d'une certaine façon occulter bien des *actions réciproques* où l'économie transforme aussi les autres sphères d'activité qui, à leur tour, peuvent influencer sur l'agir économique. Reprenant un mot de BACHELARD, la figure de l'encastrement ne surdétermine-t-elle pas la pensée alors qu'elle « masque la détermination » (BACHELARD, 1967, p. 89-90) ? Ne surdétermine-t-elle pas la relation d'englobement intériorité-extériorité, infériorité-supériorité, informé-informant entre des sphères réifiées tout en occultant des déterminations plus fines qui se seraient jamais que *réciproques* et s'inscriraient dans des rapports sociaux (de pouvoir) en suggérant des liens d'*interdépendance*, d'*interaction* ou d'*interconnexion* entre des acteurs ?

2. UNE SOCIÉTÉ SURFACE SANS ENCASTREMENT

Cet encastrement aurait plus à voir avec une ancienne psychologie des profondeurs sociétales – un *société organique* – qu'avec une société de la seconde modernité qui s'aplatit jusqu'à un horizon mondialisé et dont les logiques – économiques, sociales, culturelles – s'interpénètrent et s'influencent réciproquement tant dans la vie ordinaire des individus qu'au niveau de leurs sphères d'activité.

2.1. Une ancienne société des profondeurs

Hypothèse, l'encastrement ne renverrait-il pas à la résurgence d'une vieille représentation de la société, sans doute fatiguée mais pertinente encore du temps de POLANYI⁵, qui de la

⁵ On pense à la synthèse de PARSONS T. et SMELSER N. (1956), *Economy and Society. A Study in the Integration of Economic and Social Theory*, Routledge & Kegan Paul, London, in SWEDBERG, 1994, p. 119 sq.

cosmologie grecque au structuro-fonctionnalisme, exprime l'idée d'un grand corps théologique, social ou politique, un grand Tout unitaire qui englobe ses parties comme autant d'organes liés dont certains influent sur d'autres qui en dépendent ?

Pour ce qui concerne les sociétés, et dans le cas de la France, on a pu faire l'hypothèse de la persistance d'une *représentation théologico-politique de la souveraineté* (EME, 2006). C'est que dans le prolongement de la philosophie politique et sociale depuis Platon, bien des sociétés s'étaient *représentées* comme *unité et entières corporelle théologico-politique*, incorporant leurs membres par l'*intégration* (religieuse, puis par le travail couplé à la citoyenneté) qui sera plus tardivement pensée comme mécanique ou organique (DURKHEIM, 1986). Tout au long de l'histoire, l'intégration ne fut jamais représentée qu'à travers la *métaphore corporelle* (BALANDIER, 1985), argumentée de manière théologico-politique au cours du Moyen Age et fondations des argumentations ultérieures. La société était un *corps – corpus mysticum* de la société-Église dans le Christ comme corps mortel et immortel, puis, corps du roi, "un et indivisible", "mortel et éternel", corps de la République "une et indivisible", corps imaginaire des travailleurs produit par le droit du travail et créant la fraternité (SUPIOT, 1994).

Cette représentation de la société peut-elle encore prétendre à une quelconque validité ? Il y a peu encore dans les années soixante, une telle représentation pouvait sans doute s'admettre. L'*incorporation citoyenne* dans l'État-nation (SCHNAPPER, 1991) s'articulait étroitement à l'*unité identifiante* du salariat (CASTEL, 1995), fondée sur le droit du travail ; malgré bien des ombres, cette alchimie politico-économique d'une *économie salariale nationale* formait un grand tout dont le fondement, un temps, fut le fordisme qui s'appuyait sur « une organisation quasi-militaire de la production, donnant le tout comme primant sur la partie » (COHEN, 1999, p. 78) selon le métarécit du progrès à travers la valeur travail. Cette représentation était renforcée par l'entrelacement de formes sociétales et communautaires, ces dernières garantissant l'unité de certains corps et une normativité commune (la famille organique patriarcale complémentaire de l'État social, les solidarités ouvrières, les communautés rurales) tandis que les institutions imposaient des normes légitimes. Malgré la pauvreté, les inégalités, les mouvements sociaux, tout semblait "se tenir" de manière intégrative autour de l'utopie politique de « la société du travail » (HABERMAS, 1990, p. 109) construite sur l'articulation de la société industrielle, l'État et la nation.

2. 2. La crise de la notion de société

Il nous faut passer par l'hypothèse d'une crise de la notion même de société. Selon TOURAINE, la société comme « ensemble fonctionnel national » (DUBET, 1994, p. 51) ou, encore, comme « société nationale salariale » (EME, LAVILLE, 1994) ne serait plus objet recevable de la sociologie, poursuivant ainsi une crise de la sociologie classique qui ne date pas des décennies 80-90. Si crise de la *représentation sociologique* de la société il y a, celle-ci pourrait n'être pas sans rapport avec la globalisation comme « circulation », comme « accélération des flux de capital, d'êtres humains, de marchandises et d'images et d'idées » (ABELES, 2008, p. 37-38).

Ainsi, dans une perspective culturelle qui met en question toute forme d'encastrement, il en résulte de constantes recompositions identitaires, des *cultures métisses, hybrides* « faisant appel à différents registres de significations issus de flux différents » (ABELES, 2008, p. 48) et imposant des processus constants de *traduction*, loin du multiculturalisme qui finalement renvoie à un essentialisme des cultures (BHABHA, 2007, p. 16). Un détour par les études postcoloniales offre un nouveau regard sur les sociétés : ce qui serait l'objet de la sociologie ne serait plus tant ces sociétés que les interactions incessantes et les flux entre des ensembles humains, les emprunts réappropriés et transformés et les exportations réutilisées et traduites, les hybrides sociétaux qui sont autant de *lisières sociétales*. Emprunts traduits et réciproques d'imaginaires, de symboliques, d'argent, de marchandises dans des flux qui ne cessent de se croiser, dans leurs remaniements constants tant politiques, sociaux ou culturels, dans leur appropriation dans un chassé-croisé constant d'inventions de codes et de normes hybrides. Ce n'est pas tant le *plein* des sociétés qui paraît prometteur que leurs *lisières*, tant internes que « frontalières », où se jouent les inventions de leurs interactions croisées, dans les tensions entre global et local (ABELES, 2008). Le local ne cesse de s'hybrider dans ses tensions avec les flux hybrides du global qui parcourent un *monde-surface*⁶

2.3. Une monde de régulations multiples

À l'ancienne représentation, ne faut-il pas en substituer une autre, société cartographique mondialisée à plat (SLOTERDIJK, 2006) de captation et de mise en formes des ressources naturelles, artificielles et humaines où se brouillent les frontières entre les sphères d'activité des individus, où le global n'est que du localisé, sans englobement, et le local du globalisé

⁶ Un livre offre un étonnant travail sur « l'Atlantique noir » (GILROY, 2003, p. 19).

sans encastrement (LATOUR, 2006), sans supériorité de l'un sur l'autre, les deux étant inscrits dans des réseaux d'acteurs en interdépendance dans des rapports de pouvoir. Dans les économies de proximité, dans les pratiques d'insertion (EME, 2006), des "régulations de contrôle" (REYNAUD, 1988, 2003) s'exercent sous de multiples modes (LAVILLE, NYSENS, 2001) et, parfois, non sans contradictions.

Mais, elles sont en tension à travers des processus de négociation, d'alliance, de conflit entre les acteurs avec la production de *normes locales et autonomes* qui, à un moment donné, peuvent devenir globales. Ainsi, la norme du "parcours individualisé d'insertion" qui s'est généralisée à partir du RMI et du CFI provient d'une production locale d'acteurs associatifs et administratifs (EME, 2006), issue du refus de la norme d'assistance, considérée comme illégitime. Le local devient global. Et, d'autres fois, le global se localise tout en étant traduit et reconfiguré.

Dans son ontologie des profondeurs, l'encastrement ne rend guère compte de la complexité de régimes d'existence pluriels qui s'entrelacent, se connectent et se déconnectent dans de multiples modes d'influence réciproque sur une « société surface » (LATOUR, 2006).

Cette figure de l'entrelacement, et celle du nœud (*nodus*) qui lui est liée, exprime les interactions entre des *régimes d'existence*, souvent complexes et, parfois, insolubles dans leur résolution (le nœud gordien). Des principes s'en dégagent : celui de la *multiplicité* des régimes d'existence qui s'entrelacent au sein de champs dilués de la société (social, culture, économique), celui de la *distinction* qui suppose de dégager les sinuosités de chaque régime d'existence et sans les confondre, celui de la *prédominance* d'un régime d'existence sur les autres⁷ – dans l'entrelacement même de leur *multiplicité* – à un moment donné, dans une situation déterminée sans que d'ailleurs les acteurs collectifs ou individuels ne vivent ou ne se représentent la situation de la même manière en suscitant des *disputes* ou des *controvertes* (LATOUR, 2006), soit un autre principe, celui de la *dispute* qui permet de dégager les principes de justification des acteurs, et, enfin, celui du principe de *nœuds* qui, dispositifs, objets, personnes, sont des échangeurs, tout à la fois « médiateurs-transformateurs » et connexions de régime d'existence par des « traducteurs » (LATOUR, 2006). Ces principes se substituerait à une pensée du contexte.

⁷ Les termes employés par POLANYI ne sont pas sans ambiguïtés de ce point de vue : mainmise, prépondérance, subalternité, ne renvoient pas forcément à une représentation de l'encastrement, même si l'on ne peut dénier la "prépondérance" de l'*embeddedness*.

2.4. Singularités et régulations

En deçà de toute pensée généralisante en termes d'encastrement, il faut être attentif aux singularités, aux événements dans leur maillage et leur généalogie; l'encastrement généralise trop vite et trop tôt. Qu'est-ce que cet objet qu'on appelle "entreprise d'insertion". Non pas *l'*entreprise d'insertion, mais *une* entreprise d'insertion, telle celle du Ciedil dans le bassin stéphanois dans les années 80-90 qui surgit à un moment donné de l'histoire de l'insertion par un travail aidé en critique radicale des formes antérieures d'insertion (EME, 2006) : le travail social n'a produit que des pseudo-entreprises qui conduisent à une forme d'assistance par un travail sur des marchés protégés ; elles se refusent à affronter la concurrence sur les marchés locaux et ne peuvent ainsi former que des salariés déclassés, peu performants car inattentifs aux contraintes des marchés et aux exigences des clients.

Mais, paradoxalement, elle inscrit aussi son action économique et formative dans l'imaginaire d'une solidarité ouvrière (le bassin de Saint Etienne) qui, pourtant, s'effondre après les convulsions des années 70. Nul encastrement, mais des *généalogies* de la solidarité portées par le directeur et les encadrants (ouvriers âgés au chômage). Figure syndicale reconnue dans les luttes antérieures, le directeur est le traducteur entre les multiples cultures du bassin stéphanois, le patronat chrétien qu'il a combattu dans les années 70, le syndicat CFDT, l'université de Saint Etienne, des réseaux de bénévoles, les instituts de formation, les acteurs du développement local. Les réseaux sociaux n'encastrent rien, sinon eux-mêmes, ils se construisent, ils s'amplifient, ils se ramifient, ils produisent des idées, des médiations, des transformations (idées, savoirs, savoir-faire). Le Ciedil devient le *dispositif/échangeur* où l'économique, la formation et le développement local s'articulent en mettant en forme locale, en les reconfigurant, en les liant les diverses politiques sectorielles publiques.

Le local est bien aussi la traduction, mais aussi la mise en cohérence du global. Chargé de mission à l'ANPE, le directeur est aussi le lien avec le global (ANPE et UNEDIC) qui cherche à produire une innovation locale. Ce local comme quatre autre expériences devient le "modèle" pour la production de nouvelles normes centrales des entreprises d'insertion⁸. Le local devient, transformé et traduit, de la norme centrale qui se diffusera, non sans des réappropriations locales (EME, 2006). Le Ciedil est le lieu de régulation stratégique entre de multiples logiques et règles locales des pouvoirs : règles des administrations décentralisées, des collectivités territoriales, règles et normes réinvesties de la solidarité ouvrière, règles des

⁸ Circulaire du 24 avril 1985 relative au programme de soutien aux entreprises intermédiaires.

syndicats et des associations multiples. Ainsi, cette entreprise d'insertion régule, non sans difficulté, une pluralité de régimes d'existence des individus, des objets (les machines outils récupérées dans de grandes entreprises), des textes et des discours qui renvoient à des régimes de justification multiples de l'action.

2.5. “Petites cités” et tensions entre des logiques d'action

Concernant la pluralité des régimes d'existence, ce qui fait ainsi une des spécificités de l'économie sociale et solidaire, c'est « cette pluralité des intervenants, des ressources et des registres de justification de l'action » (GADREY, 2000). Mais, les ressources marchandes, ressources publiques, ressources de la réciprocité ou du capital social relèvent, elles aussi, d'une multiplicité de régulations croisées et de principes de justification qu'il faut démêler patiemment. Au regard des “économies de la grandeur” (BOLTANSKI, THEVENOT, 1991 ; BOLTANSKI, CHIAPELLO, 1999), on pourrait engager un travail sur de “petites cités”, hybrides ou non, pour affiner les régimes de justification des actions. Si en première approximation, l'économie sociale et solidaire renvoie à des mondes composites qui hybrident plusieurs cités, en particulier – et de manière primordiale –, celles du civique et du domestique familial et localisé, en même temps on peut questionner une trop grande montée en généralité de ces cités pour rendre compte finement des pratiques et des organisations de cette économie. Seule, sans doute, une *sociologie pragmatique* pourrait rendre compte de mondes plus “petits” et de leurs tensions.

Un exemple, la cité civique renvoie chez BOLTANSKI et THEVENOT à l'effacement des individualités au profit de l'attachement aux personnes collectives qui représentent la volonté commune et l'intérêt général ; l'individualité représente un “état de petitesse et de déchéance de la cité civique”. Mais n'assiste-t-on pas à un remodelage profond de ce civique ancien dans nombre d'expériences ? On constate l'émergence de nouveaux engagements, « plus distanciés » (ION, 1997), qui mettent en avant le je au détriment du nous et s'inscrivent dans une action immédiate et localisée (BARTHELEMY, 2000), sans grande référence à un intérêt général et à un récit collectif ; méfiants à l'égard des anciennes formes de délégation qui représentaient l'ordre de grandeur de la cité civique (ION et *al*, 2005), ils promeuvent davantage un civique délibératif, sans hiérarchie, ou, encore, un civique de coordination en réseau sur des problèmes *ad hoc* : une autre cité s'est instituée dans les pratiques – une *cité civique individualisée et ramifiée*.

En retenant le principe théorique de l'élaboration de cités *plus petites*, assises à partir d'une sociologie pragmatique, la sociologie économique se pencherait ainsi sur les *tensions entre des logiques plurielles d'action*, parfois antagonistes. En cela, elle serait respectueuse de la *pluralité des mondes d'existence des choses et des êtres ainsi que de leurs reconnaissances socioculturelles*. Rompant avec une sociologie des profondeurs, la sociologie économique deviendrait d'une certaine façon deleuzienne, multiplicité de devenirs rhizomiques (DELEUZE, GUATTARI, 1976⁹).

3. SOCIOLOGIE ECONOMIQUE ET PATHOLOGIES

3.1. Normativité et apories

Question normative, l'encastrement l'est aussi. L'*utopie* de l'économie de marché entraîne des effets désastreux : « Une telle institution ne pouvait exister de façon suivie sans anéantir la substance humaine et naturelle de la société, sans détruire l'homme et sans transformer son milieu en désert » (POLANYI, 1983, p. 22¹⁰). Bien que légitime dans les disciplines sociales (CAILLE, 1993), cette approche mérite d'être distinguée de la démarche épistémologique. D'un point de vue normatif, l'encastrement est affirmation, d'une manière ou d'une autre, de la *régulation souhaitable ou désirable* des pratiques économiques par une extériorité (relations sociales, institutions) qui en restreint les pathologies. Encastéré dans d'autres sphères, l'agir économique est dirigé par un sens et des normes qui, analytiquement, relèvent pour partie de celles-ci ; plus encore, normativement, il serait ainsi maîtrisé dans ses débordements pathogènes.

Pourtant, et dans le même temps, bien des courants paraissent dénoncer l'autonomisation désencastrée de l'économie, productrice de pathologies, qui obligerait à la réencastrer dans une extériorité politique. Plus ou moins implicitement, ce réencastrement est condition d'une "vie bonne" où s'atteignent des normes justes de sociabilité ou de solidarité. Aporie donc : on *analyse* l'économie comme encastérée, mais au regard de certaines normes de la vie bonne on la montre du doigt comme désencastrée en entraînant des pathologies sociales et individuelles. Pour éviter l'aporie, on peut concevoir les relations entre économie et société en termes de *tension* entre désencastrement et « réencastrement démocratique de l'économie

⁹ Il est ainsi parlé de « la structure fractale et ryzomorphique de cette formation internationale et transculturelle » appelée Atlantique noir (GILROY, 2003, p. 19).

¹⁰ Mais, selon POLANYI, les mesures que la société a dû prendre pour éviter d'être détruite par le marché autorégulateur a conduit à de nouveaux dangers, totalitaristes.

dans lequel la référence à la solidarité s'avère primordiale » (LAVILLE, 2006, p. 254). Assisterait-on à des mouvements incessants d'encastrement et de désencastrement à propos desquels on nous dit trop peu ?

Néanmoins, dans cette perspective, un autre problème théorique apparaît : le réencastrement social, culturel ou politique est (pratiquement) toujours représenté comme une "bonne chose". En particulier, le réencastrement politique comme si l'État était monolithique, homogène, mais aussi garant d'une neutralité axiologique, de l'intérêt général et d'une démocratie vivante. C'est sans doute faire l'impasse d'une sociologie du fonctionnement de l'État au regard d'un État figé dans des discours normatifs.

3.2. Economie sociale et solidaire et État

Ce thème se retrouve dans les critiques de l'économie sociale et solidaire (HELY, 2008) ; celle-ci, plus encore depuis son institutionnalisation sans débats à la fin des années 1990, thèse qui n'est guère juste, oeuvrerait à la dérégulation des institutions publiques (« la "privatisation du public" ») et à une « publicisation du privé » (entreprises citoyennes, responsabilité sociale (HELY, 2008)¹¹. Réencastree au sein des politiques publiques, cette économie serait avant tout un « monde du travail » et l'outil d'une recomposition du salariat, de plus en plus précaire, en brouillant les frontières entre le public et le privé autour de la notion d'*utilité sociale* qui se substituerait à celle d'*intérêt général*.

On concentrera l'attention sur l'argument logique de l'État et des institutions publiques. Si HELY appelle à « entreprendre une véritable sociologie du travail associatif » (HELY, 2008), c'est aussi à une véritable sociologie de l'État qu'il faut se référer. En creux de l'argument, on est renvoyé à un État qui, en définitive, « dispose du monopole de l'intérêt général » (HELY, 2008) et qui l'incarnerait dans la réalité socio-politique. Privatisation associative du public, publicisation entrepreneuriale du privé visent à remettre en cause ce monopole d'un État qui serait "bon" dans sa figure de grand garant de l'intérêt général. Ce supposé État est-il bien celui que l'on voit fonctionner, dans ses multiples rouages, depuis sa construction progressive au XIX^e siècle ? Est-il aussi le garant d'un réencastrement *démocratique* de l'économie (LAVILLE, 2006, p. 254) ? Il y a là matière à interrogation.

Sans entrer dans une perspective marxienne "dure" où l'État n'est finalement que le reflet de l'infrastructure productive, on peut mettre en doute, dans la fabrique des politiques publiques,

¹¹ Sous de multiples formes, cette analyse est récurrente depuis le XIX^e siècle.

la visée et l'atteinte d'un intérêt général dont beaucoup ont montré depuis longtemps qu'il n'est qu'un leurre (CHEVALLIER). Cet État purement rationnel – proprement hégélien – dans ses attendus de généralité n'est-il pas qu'un État purement formel et idéal perpétuel qui serait garant d'un intérêt général dont la réalité relève en fait d'une vulgate peu sociologique et peu compréhensive des phénomènes socio-économiques et sociopolitiques du rôle de l'État dans ses rapports à la société civile engagée et à l'économie de marché ?

Aporie, cette privatisation associative du public et cette publicisation entrepreneuriale du privé ne sont possibles que grâce à l'œuvre législative, mais aussi idéologique, de l'État. Sous ses multiples sous-systèmes, l'État est de fait un acteur multiple en conflit, en négociation, en alliance avec d'autres acteurs ; ses actions demandent à être jugées du point de vue de leur justification et de leur réalisation concrète en termes de justice, d'égalité des citoyens, de redistribution et de solidarité, et d'un supposé intérêt général dont il serait le garant.

Pour d'autres d'auteurs qui planchent sur l'économie sociale et solidaire, l'encastrement dans le politique, le social (les réseaux sociaux) et le culturel serait finalement bénéfique. Cette "influence" du socioculturel ou du politique ne peut-elle être aussi productrice de pathologies et d'effets pervers ? Exemple sans doute extrême, l'encastrement de l'agir économique dans les réseaux maffieux n'est peut-être pas si digne et émancipatoire que cela. L'encastrement de l'économie dans le politique peut conduire au néolibéralisme ou à des connivences malsaines du politique avec les sphères économiques contrairement aux principes de justice de WALZER (1997) et il n'est sans doute pas plus digne et émancipatoire. On peut autant en dire de l'encastrement des pratiques économiques dans des communautés fondées sur des traditions et non ouvertes, des réseaux de notables qui visent à la reproduction du pouvoir.

La problématique des sphères de justice de WALZER ainsi que celle des économies de la grandeur de BOLTANSKI et THEVENOT suggèrent d'autres approches que celle de l'encastrement. Sans tomber dans un relativisme postmoderne, ne faut-il pas être attentif à une pluralité de mondes socio-économiques et culturels qui, en concurrence, possèdent leurs propres grammaires et leurs façons « de spécifier le bien commun » légitime (BOLTANSKI, THEVENOT, 1991, p. 28) ? Si des *controverses* entre ces mondes sont possibles et souhaitables dans des sociétés dites de délibération démocratique, il faut cependant être attentif aux situations où des jugements dépassent leur sphère de pertinence et s'appliquent à des actions, des êtres et des organisations d'un autre monde dont les principes de justice (WALZER, 1997) ou les ordres de grandeur sont différents. Un *principe de non pertinence* s'en dégage qui invalide les jugements portés. C'est cette pluralité de mondes qu'il faut dégager en suggérant

leurs grammaires spécifiques que la notion d'encastrement, dans sa vision normative, tend à effacer. De ce point de vue normatif, on pourrait sans doute parler de la nécessaire *séparation* des mondes comme principe de justice, mais aussi de vérité.

3.3. Encastrement et rapports sociaux de pouvoir

Dans sa dimension normative, la notion d'encastrement renvoie ainsi à des sphères d'où s'évapore la question principielle des *rapports sociaux de pouvoir* entre acteurs, au sein et entre les institutions, entre sphères instituées d'activités, entre société civile, économie de marché et État, entre globalisation économique et territorialisation politique.

L'*autonomie* de l'économie sociale et solidaire, canonisée dans nombre de textes de ces groupements ou de paragraphes publics s'en trouve questionnée. Si encastrement politique il y a, celui-ci ne serait pas sans travers : selon des effets de pouvoir qui tiennent aux cordons publics de la bourse, il déporte les associations de leurs orientations axiologiques propres en sapant leur autonomie – principe d'une division démocratique de la société (LEFORT, 1983) – vers la réalisation de valeurs d'efficience et d'efficacité qui sont ceux d'une bureaucratie fonctionnelle dont l'emprise rend hétéronome la société civile et l'ampute de ses capacités de changement. Cette économie n'est pas encadrée, mais inscrite dans des rapports de pouvoir et de "régulations de contrôle" dans des tensions avec de multiples pouvoirs politico-administratifs dont la logique n'est pas uniforme, mais pluraliste.

Mais, là encore, il faut se méfier d'une thèse trop globale pour être plausible, celle d'une domination politique sans partage sur ces économies. Elles font preuve d'une inventivité qui transgresse leurs normes propres ou des normes publiques et dont on peut mesurer les apports de sens et de valeurs à la société (utilité sociale, capital social, développement humain ou durable, exercice d'une démocratie pratique, solidarités vécues). Mais, cette inventivité est souvent masquée par les procédures de contrôle ou les méthodes d'évaluation, issues d'instances publiques : au lieu de prendre en compte le fourmillement inventif et transgressif des pratiques, souvent désordonné, ces procédures ou ces méthodes se penchent avant tout sur la mesure de l'écart à une normativité dont les dispositifs de gestion sont l'incarnation¹². Au

¹² Les normes sont faites pour être détournées par l'action des individus qui ne cessent de produire des écarts dans leur vie à la norme. C'est revenir à Canguilhem, le si rigoureux philosophe/médecin du "normal et du pathologique" (CANGUILHEM, 1975) pour qui « ... une norme ne vaut que par les écarts qu'elle institue. L'écart, loin de s'opposer à la norme, en règle donc le cours. » (BLANC LE, 2007a, p. 39-40). Voir aussi BLANC LE, 2007b.

lieu de produire des *controverses* fécondes à partir de ces pratiques qui sont toujours écart à la norme, évaluations et contrôle les gomme de la réalité sociale.

Cette thèse globale de la domination et de l'hétéronomisation se heurte d'autre part à la coproduction politique de pratiques, de politiques, de régimes de coordination par les acteurs privés et publics. Les pratiques et politiques d'insertion furent pour beaucoup d'entre elles le fruit d'une co-production entre les milieux associatifs et les diverses instances politico-administratives et nombre d'entre elles sont issues d'acteurs associatifs qui, après-coup, reçurent une reconnaissance publique, non sans standardisation bien entendu. Même si les rapports de pouvoir sont asymétriques, les logiques publiques dépendent réciproquement d'une constellation d'organisations d'économie solidaire. Tout d'abord, du fait de leur capacité créatrice inventant des organisations nouvelles et mettant en cause certaines institutions. Ensuite, par la mise en cohérence des logiques sectorielles politico-administratives. Enfin, par la création d'institutions intermédiaires dans les territoires locaux favorisant des passerelles entre des demandes sociales, souvent issues de la sphère privée, et des réponses locales. Instrumentant l'économie solidaire, les acteurs publics ne cessent de dépendre de ce qu'ils instrumentent. Ces pratiques socio-économiques obligent l'État à légitimer de nouvelles démarches, à valider comme *bien public* des biens divers, qu'ils soient *communs* ou d'*utilité sociale* tels qu'ils ont été soumis à l'épreuve publique. Dans ces rapports ambivalents, les acteurs publics sont ainsi contraints à *une tâche de renouvellement du bien public*.

Si cette thèse dans sa globalité mérite circonspection, en revanche, on constate depuis plus de dix ans un renforcement du « *processus d'autonomisation sous contrôle* de la société civile » et de ses acteurs (EME, 2006) à travers une double régulation globale, l'une verticale et hiérarchisée, l'autre horizontale et territoriale. Bien entendu, l'une et l'autre sont multiples, non sans tensions, entre de multiples sphères d'expertise et de technicité des institutions politiques et des gouvernances partenariales et territoriales qui tentent d'imposer leurs normes gestionnaires. Il n'est pas certain que la notion d'encastrement puisse en rendre compte.

CONCLUSION

Si on devait en rester à cette notion d'encastrement, un tel geste ne signifie-t-il pas que l'on doit avant tout se pencher sur l'individu lui-même qui se désencastrent dorénavant, telle la figure tourainienne du Sujet, tout à la fois des mondes socioculturels et des institutions affaiblies tout en étant encastrent de plus en plus dans des structures économiques en

renouvellement (consommation, production) ? Une problématique de l'encastrement / désencastrement concernerait finalement les sujets (sociaux) dans leur réalisation de soi, à *distance* réflexive et subjective du social, des rôles sociaux et des contextes socioculturels d'action, mais, en même temps, encastres dans une production/consommation économique dont la "toile" devient l'inscription en faisant appel à la subjectivité des individus ? Tension nouvelle dans ses modalités et perçues par les sujets sociaux dans leurs mondes vécus fragilisés.

C'est que du côté des supports sociaux, culturels et institutionnels des individus, ceux-ci se fragilisent devant la montée de l'identité de l'*individu-trajectoire* dans l'effritement des anciennes communautés (ouvrières, rurales, de voisinage), des identités d'appartenance (eux/nous) et les identités liées à la famille patriarcale organique malgré les persistances d'ethnonationalismes, de communautés et de certaines identités religieuses : la *crise majeure des identifications collectives* – la crise des identités (DUBAR, 2000) – qui faisaient sens pour chacun et donnaient des contextes et supports sociaux est désormais un constat banal. Progressivement, aux imaginaires collectifs et aux trajectoires collectives de métarécits, inscrits par des pratiques symboliques dans la réalité sociale (GODELIER, 2007), se substitue la prédominance de la figure de la trajectoire individuelle, de l'*individu-trajectoire*, « institution du soi » (ERHENBERG, 1998, p. 15 ; DUBAR, 2000) qui doit s'identifier à soi-même, produire ses propres normes de vie, être responsable de soi, "entrepreneur de soi" (BECK, 2001), construire son identité narrative (RICOEUR, 1990; DUBAR, 2000) en tentant sans cesse de donner cohérence à ce cheminement (EME, 2006). Travail des individus sur eux-mêmes, sans cesse remis en chantier. Renversement des rapports entre les individus et les collectifs où ces derniers perdent leur prépondérance et deviennent un réservoir de ressources pour les premiers dans leur désir de se réaliser et d'atteindre ce qu'ils se sont promis d'effectuer. L'encastrement dans des contextes signifiait influences, contraintes, pressions, ordonnancement des rôles sociaux. Qu'en est-il désormais de ces extériorités individuelles quand les acteurs sociaux en jouent comme d'immenses réservoirs de pouvoir pour assumer leur trajectoire individuelle ? Un déplacement du sens des rapports entre individus et collectifs se joue sans qu'on puisse bien le nommer et l'appréhender. S'il y a désencastrement, c'est bien celui-ci qui paraît prépondérant, mettant au défi l'économie sociale et solidaire d'inventer de nouveaux rapports entre les individus et les collectifs.

BIBLIOGRAPHIE

ABELES M. (2008), *Anthropologie de la mondialisation*, Payot, Paris.

- BACHELARD G. (1967), *La formation de l'esprit scientifique*, Librairie philosophique J. Vrin, Paris.
- BALANDIER G. (1985), *Le détour. Pouvoir et modernité*, Fayard, Paris.
- BARTHELEMY M. (2000), *Associations : un nouvel âge de la participation ?*, Presses de Sciences Po, Paris.
- BAREL Y. (1991), L'intégration, le sens, et le lien social, in *Agir sur le lien social en Europe, Actes du colloque de Grenoble*, Éditions Apasse, Grenoble, p. 41-54.
- BECK U. (2001), *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Aubier, Paris.
- BERTHOUD G. (1986), L'économique en question. La position de Polanyi, *Le bulletin du Mauss*, n° 18, juin, p. 53-104.
- BHABHA H. K. (2007), *Les lieux de la culture. Une théorie postcoloniale*, Payot, Paris.
- BOLTANSKI L. et THEVENOT L. (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, Paris.
- BOLTANSKI L. et CHIAPELLO E. (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, Paris.
- CAILLE A. (1993), *La Démission des clercs. La crise des sciences sociales et l'oubli du politique*, La Découverte, Paris.
- CANGUILHEM G., (1975), *Le normal et le pathologique*, PUF, Paris.
- CASTEL R. (1995), *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du Salariat*, Fayard, Paris.
- CHEVALLIER J. (s.d.), *Réflexions sur l'idéologie de l'intérêt général*, Extrait des publications de la Faculté de droit et des sciences économiques de Reims, volume 1, Reims.
- COHEN D. (1999), *Nos temps modernes*, Flammarion, Paris.
- CUSIN F. et BENAMOUZIG D. (2004), *Économie et sociologie*, PUF, Paris.
- DELEUZE G. et GUATTARI F. (1976), *Rhizome*, Les Éditions de Minuit, Paris.
- DUBAR C. (2000), *La crise des identités. L'interprétation d'une mutation*, PUF, Paris.
- DUBET F. (1994), *Sociologie de l'expérience*, Éditions du Seuil, Paris.
- DURKHEIM E. (1986), *De la division du travail social*, PUF, Paris.
- EHRENBERG A. (1998), *La fatigue d'être soi. Dépression et société*, Éditions Odile Jacob, Paris.
- EME B. (2006), La question de l'autonomie de l'économie sociale et solidaire par rapport à la sphère publique, in CHOPART (Jean-Noël), NEYRET G., RAULT D., *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, La Découverte, Paris.

- EME B. (2006), *Généalogie de l'appartenance déliée. Insertions et société*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches en sociologie, Université Paris Dauphine, septembre.
- EME B., LAVILLE J.-L. (1994), *Cohésion sociale et emploi*, Desclée de Brouwer, Paris.
- GADREY J. (2000), Le tiers secteur comme objet d'étude : quel objet, quelles études, *Sociologie du travail*, vol. 42, n° 4, octobre-décembre.
- GILROY P. (2003), *L'Atlantique noir. Modernité et double conscience*, Kargo, Lille.
- GODELIER M. (2007), *Au fondement des sociétés humaines. Ce que nous apprend l'anthropologie*, Albin Michel, Paris.
- GRANOVETTER (Mark), « Economic Action and Social Structure : The Problème of Embeddedness », *American Journal of Sociology*, vol. 91, 1985, n° 3, p. 481-510.
- GRANOVETTER M. (1995), La notion d'embeddedness, in JACOB A., VERIN H., *L'inscription sociale du marché*, Éditions de l'Harmattan, Paris, p. 11-21.
- GRANOVETTER M. (2000), *Le marché autrement*, Desclée de Brouwer, Paris.
- HABERMAS J., *Écrits politiques*, Éditions du Cerf, Paris.
- HELY M. (2008), L'économie sociale et solidaire n'existe pas, *La vie des idées*, 11 février (<http://laviedesidees.fr/l-economie-sociale-et-solidaire-n.html>).
- HONNETH A. (2006), *La société du mépris. Vers une nouvelle théorie critique*, La Découverte, Paris.
- ION J. (1997), *La fin des militants ?*, Les Éditions de l'Atelier, Paris.
- ION J., FRANGUIADAKIS S., VIOT P. (2005), *Militer aujourd'hui*, Autrement, Paris.
- LATOUR B. (2006), *Changer de société. Refaire de la sociologie*, La Découverte, Paris.
- LAVILLE J.-L. (1997), Le renouveau de la sociologie économique, *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. CII, juillet-décembre, p. 229-235.
- LAVILLE J.-L. (2006), « Économie plurielle », in LAVILLE J.-L. et CATTANI A. D., *Dictionnaire de l'autre économie*, Gallimard, Paris p. 250-258.
- LAVILLE J.-L. et NYSSSENS M. (2001), *Les services sociaux entre associations, État et marché. L'aide aux personnes âgées*, La Découverte, Paris.
- LE BLANC G. (2007a), *Vies ordinaires, vies précaires*, Seuil, Paris.
- LE BLANC G. (2007b), *Les maladies de l'homme normal*, Vrin, Paris.
- LEFORT C. (1983), *L'invention démocratique*, Le Livre de Poche, Paris.
- LEVESQUE B., BOURQUE G. L., FORGUES E. (2001), *La nouvelle sociologie économique*, Desclée de Brouwer, Paris.

- MINGIONE E. (2004), Embeddedness/Encastrement, in LA ROSA (M.), LAVILLE J.-L. (dir.), *Sociologia del lavoro*, “La sociologie économique européenne”, supplément au n° 93, p. 26-44.
- POLANYI K. (1983), *La grande Transformation*, Gallimard, Paris.
- POLANYI K. (1986), La fallace de l'économisme, *Le bulletin du MAUSS*, n° 18, juin, p. 11-26.
- REYNAUD J.-D. (2003), Régulation de contrôle, régulation autonome, régulation conjointe, in TERSAC DE G. (dir.), *La théorie de la régulation sociale de Jean-Daniel Reynaud. Débats et prolongements*, La Découverte (“Recherches”), Paris, p. 103-113.
- RICOEUR P. (1990), *Soi-même comme un autre*, Seuil, Paris.
- SALSANO A. (1986), Polanyi, Braudel et le roi du Dahomey, *Bulletin du Mauss*, n° 18, p. 27-52.
- SCHNAPPER D. (1991), *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*, Gallimard, Paris.
- SLOTERDIJK P. (2006), *Le palais de cristal. À l'intérieur du capitalisme planétaire*, Maren Sell Editeurs, Paris.
- SUPIOT A. (1994), *Critique du droit du travail*, PUF, Paris.
- SWEDBERG R. (1994), *Une histoire de la sociologie économique*, Desclée de Brouwer, Paris.
- WALZER M. (1997), *Sphères de justice. Une défense du pluralisme et de l'égalité*, Éditions du Seuil, Paris.